



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 14
Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 26
Quorum atteint

Délégué·es présents·es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Fabienne BARBANSON, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Éric RICHARD à Fabienne BARBANSON, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Gilles CREMILLIEUX, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT.

Déléguée excusée : Corinne MOULIN.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Point d'information sur les prestations informatiques dispensées par Laurent Beuf auprès des communes	Page 3
Comité d'avis : Avis techniques sur les énergies renouvelables, les documents cadres « photovoltaïque et agriculture » des chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes, et autres avis	Page 3
Modification de la composition du comité d'avis	Page 4
Avis sur la création de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales	Page 5
Cadre de conventionnement avec les communes du périmètre de classement potentiel n'ayant pas approuvé la charte – convention avec la Commune de Condorcet	Page 7
Désignation d'un·e délégué·e à l'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA)	Page 8
Contrat de Parc Région Auvergne Rhône-Alpes - liste des opérations 2025	Page 9

Système d'Information Territorial (S.I.T.) des Parcs naturels régionaux de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Renouvellement de la convention	Page 10
Stratégie paysagère 2023-2025 – Plan de paysage : ouverture de poste pour poursuite de missions	Page 11
Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme	Page 12
Révision de la charte – Demande de subvention 2025 auprès de la Région Sud – Demande 2025 – 2026 auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Page 13
Demande d'avenant financier du Plan Pastoral de Territoire auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes : réorganisation des crédits entre fiches action	Page 15
Elaboration du plan de paysage et résilience du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Choix du prestataire	Page 16
Aménagement scénographique et signalétique des relais du Parc - Modification du plan de financement et du lieu	Page 17
Espace valléen – Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » ajustement du budget et du plan de financement pour 2025 – FONCTIONNEMENT	Page 18
Adhésions à des organismes extérieurs pour 2025 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CPTS Buëch Dévoluy, Maison du patrimoine culturel lavandicole de Provence	Page 19
Information et remerciements	Page 21
Signatures	Page 22

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Elle souhaite un prompt rétablissement à Corinne MOULIN et Éric RICHARD.

La Présidente indique que deux événements très importants se sont déroulés ce weekend :

- Samedi 5 avril - Inauguration de la maison des Vautours à Rémuzat. Cette dernière a bénéficié de plus de 400 000€ de subventions, dont une partie était intégrée au Contrat de Parc. Le Parc a également été en soutien auprès de la mairie de Rémuzat pour ce projet, a contribué à la scénographie et à toute la logistique de l'évènement. De très chaleureux remerciements ont été adressés au syndicat mixte.
- Dimanche 6 avril – Planète Baronautes à Buis-les-Baronnies. Pour cette 3^{ème} année, le Parc a reçu une fois de plus un accueil très chaleureux et toutes les conditions ont été réunies pour que cet évènement soit réussi : 34 Baronautes présents, un public nombreux et un très beau temps.

La Présidente se félicite de constater que le Parc est reconnu pour les actions qu'il mène. Elle remercie chaleureusement la vice-présidente Pascale ROCHAS présente lors de ces deux manifestations, ainsi que tous ses collaborateurs pour leur investissement sur tous les événements du Parc.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 18 février 2025 est validé à l'unanimité.

Point d'information sur les prestations informatiques dispensées par Laurent Beuf auprès des communes

La présentation est annexée au présent procès-verbal

Discussion

Ce service permet d'apporter de l'ingénierie à des petites communes n'ayant pas de prestataires de proximité, et à un tarif très attractif du fait de leur adhésion au syndicat mixte du Parc. De nouvelles pistes de réflexion sont étudiées actuellement avec la direction pour diversifier les ressources financières : formations, interventions spécialisées, missions d'audits auprès des communes et d'autres structures partenaires... tout en respectant le temps de travail dédié à cette mission.

L'assemblée remercie Laurent BEUF pour sa présentation, les témoignages des maires de Châteauneuf-de-Bordette et de Rosans soutiennent cet accompagnement, qui a été un véritable plus au développement numérique des communes et à la sauvegarde et sécurité des données. Actuellement ce sont seulement 6 communes adhérentes qui ont fait appel à ces services, il est dommage qu'il n'y en ait pas davantage. L'assemblée demande si une mission spécifique sur la cybersécurité ne pourrait pas être développée, permettant de faire à la fois un audit puis de sécuriser les services. L'assemblée propose également de mettre en réflexion la mutualisation de certains contrats de services, pour diviser les coûts relatifs au marché numérique, qui commencent à être très lourd pour les communes.

La Présidente souhaite qu'une relance auprès des communes soit faite pour rappeler qu'elles peuvent bénéficier de cette ingénierie, et que la direction poursuive son travail avec Laurent BEUF sur les propositions à apporter en matière de numérique et d'informatique.

Comité d'avis : Avis techniques sur les énergies renouvelables, les documents cadres « photovoltaïque et agriculture » des chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes, et autres avis

La présentation est annexée au présent procès-verbal. Les avis sont présentés par Christelle RUYSSCHAERT.

Discussion

La Présidente souligne que le Syndicat Mixte du parc est de plus en plus sollicité pour des demandes d'avis, sur des sujets et documents divers. C'est un indicateur intéressant, qui démontre la place prise par le Parc. Ce volet de l'activité prend de plus en plus d'ampleur et nécessite une grande agilité des services et des élus.

Le Parc a été sollicité par la Chambre d'agriculture de la Drôme sur son document cadre portant sur le photovoltaïque au sol. La communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a également été sollicitée pour permettre de croiser les avis et recueillir les premiers ressentis sur ce document, une synthèse poussée a été réalisée par les chargé.es de mission et projet.

Les critères retenus par la Chambre d'agriculture déterminent une liste de 11 communes drômoises du Parc qui présentent des surfaces potentielles pour le photovoltaïque au sol. Les parcelles potentielles sont des zones de plus de 5 000 m² qui doivent être incultes et non exploitées depuis plus de 10 ans.

Les élus du Parc soulignent l'importance d'intégrer dans ce document cadre le référentiel sur les énergies renouvelables et paysages, ainsi que les outils Plan de paysage. Toute zone qui est en Indication Géographie Protégée et par application, en Appellation d'Origine Protégée, doit être retirée des parcelles envisagées pour le photovoltaïque au sol. Enfin, les élus précisent que des projets de moins de 5 000m² émergent sur le territoire. Il pourrait donc être intéressant de réaliser un diagnostic similaire à celui réalisé par la Chambre sur ces terrains de moins de 5 000m².

Coté Hautes-Alpes, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a présenté son document cadre fin mars au conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'a transmis au Préfet. Celui-ci lancera la consultation des avis sous peu. Le Parc devrait donc être à nouveau amené à rendre son avis sur ce type de document cadre.

De façon générale, l'assemblée rappelle que le Parc entame la révision de sa charte et que ce sujet doit être abordé de manière très pointue.

Christelle RUYSSCHAERT fait le constat que depuis la création du comité d'avis, très peu d'élus désignés se mobilisent. Or les avis à rendre sont de plus en plus nombreux et souvent dans des délais très restreints. Les sujets ne peuvent donc être approfondis, faute de temps et de mobilisation, les avis rendus sont très souvent techniques car non débattus avec les élus. Cela demande une énorme flexibilité et disponibilité car le Parc peut être consulté à tout moment.

L'assemblée s'accord donc sur la nécessité d'augmenter le nombre de personnes désignées au comité d'avis car à l'heure actuelle ce rythme et ces conditions ne sont pas tenables ni en adéquation avec les attentes des structures.

Il est important de fixer des lignes directrices stratégiques qui doivent guider les avis rendus. Pour cela, il est proposé de travailler sur les avis déjà rendus, afin d'en tirer un cadre de gouvernance, en sus du cadre premier qui est celui de la Charte et de ses valeurs. Il est rappelé que le Parc n'a pas vocation à empêcher les projets mais bien à accompagner la conciliation entre développement économique et insertion paysagère. Les avis rendus par le Parc sont certes consultatifs, mais ont déjà eu un impact dans la prise de décision des porteurs de projets.

Modification de la composition du comité d'avis (délibération n°2025-05-01)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2023-03-04, en date du 2 février 2023, le comité syndical a approuvé la mise en place d'une procédure visant à clarifier le processus par lequel le syndicat mixte du Parc rendait ses avis en matière d'urbanisme, d'énergies renouvelables et d'environnement. Le processus doit notamment garantir un visa politique minimal, via le comité d'avis, si le calendrier des instances n'était pas compatible avec une consultation dans ces domaines. Le comité d'avis n'a pu se réunir que très rarement car ses membres au nombre de 6 sont très sollicités. Pourtant le syndicat mixte du Parc a dû plusieurs fois rendre des avis techniques qui cumulés les uns aux autres finissent par donner un « positionnement du Parc » notamment dans le champ des consultations environnementales liées à des installations de productions d'énergies renouvelables. Plusieurs projets méritent par ailleurs débat car ils pourraient créer des précédents dans le parc (extension de carrière, installation d'une antenne téléphonique...).

Au vu de ce contexte, je vous propose d'élargir la composition du comité d'avis pour qu'un regard collectif soit prévu sur les projets et qu'à l'exemple du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur un appel à volontaires soit formulé en comité syndical afin de constituer un groupe de 17 élu.e.s. Ces élu.e.s pourront ne pas être délégué.e.s au comité syndical dès lors qu'ils appartiennent au Conseil municipal d'une commune qui a approuvé la charte.

Des membres du Conseil scientifique éthique et prospectif pourront être invités lorsque leurs champs de réflexion auront un lien avec les sujets abordés dans le comité d'avis.

Enfin, il vous est proposé d'intégrer dans les informations transmises au comité d'avis les sollicitations adressées par les services de l'Etat dans le cadre des événements sportifs.

Discussion

L'assemblée propose de convier au comité d'avis les communes concernées par les avis étudiés, ou à minima connaître la position de celles-ci pour l'intégrer dans la prise de décision.

Délibération

- ◆ Vu le Code de l'Environnement et notamment **les articles 333-1, R.333-14** ;
- ◆ Vu le Code de l'Urbanisme et notamment **les articles L131-1, L132-7, L141-10** ;
- ◆ Considérant les statuts et le règlement intérieur du syndicat mixte du Parc ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.1.4 visant à « soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux », I.4.1 visant à « construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels » et III.4.2 visant à « aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage » ainsi que les orientations II.2 visant à « développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire » et III.1 visant à « préparer et accompagner un urbanisme rural durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le principe de l'extension du comité d'avis à 17 élu.e.s au lieu de 6 actuellement ;
- **Valide** les modalités d'extension proposées à l'occasion d'un prochain comité syndical ;
- **Valide** de proposer au Conseil scientifique, éthique et prospectif du Parc naturel régional des Baronnies provençales de désigner deux membres qui seront intégrés au comité d'avis ;

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Avis sur la création de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales (délibération n°2025-05-02)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

A ce jour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a classé 7 Réserves naturelles régionales (RNR). Elles ont pour objectifs de conserver des sites naturels remarquables à l'échelle régionale, de sensibiliser le public et de promouvoir le développement durable. Lui est associée une réglementation dont la mise en œuvre est assurée par un gestionnaire. Le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur a porté l'élaboration de la RNR des Baronnies orientales et s'y positionne comme futur gestionnaire.

L'actuel projet de RNR des Baronnies orientales n'est pas continu. Il concerne aujourd'hui 4 communes : Eourres, Salérans, Barret-sur-Méouge et Val-Buëch Méouge. Ces dernières se sont toutes engagées dans ce projet afin de préserver et valoriser ce territoire. Il concerne un patrimoine naturel riche constitué de nombreux milieux : forêts anciennes ou matures à forte naturalité, arbres « têtards » (réservoirs de biodiversité et emblèmes historiques et culturels), pelouses et landes diversifiées, escarpements rocheux et éboulis.

La RNR s'étend sur un peu plus de 1 005 ha et ne concerne que des parcelles communales. Les milieux forestiers sont au cœur de ce projet de RNR pour :

- * Préserver les milieux forestiers face aux changements globaux,
- * Mettre en place une trame de vieux bois, préserver les espèces associées et assurer le renouvellement des leurs habitats naturels,
- * Maintenir une mosaïque d'habitats naturels tout en accompagnant les activités humaines.

Ce périmètre est complété par un périmètre de protection qui constitue une zone tampon de la RNR. Il permet de protéger le patrimoine naturel avoisinant la RNR tout en maintenant les activités humaines qui s'y exercent. La réglementation associée à ce périmètre est plus souple que celle de la RNR.

D'une manière plus globale, ce projet de création de RNR est en cohérence avec la Charte du Parc. Le syndicat mixte du Parc a été associé à l'élaboration de cette RNR. Son périmètre se situant intégralement dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales, il est proposé d'émettre un avis favorable assorti de demandes et de propositions concernant l'association du syndicat mixte du Parc à la gestion de cet espace.

Discussion

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a toujours émis le souhait que ces projets de réserve naturelle régionale soient portés par les communes et elle adresse ses remerciements aux maires qui se sont emparés de ce projet.

Le syndicat mixte du Parc sera intégré au Comité de Pilotage pour effectuer les démarches de création de la réserve et l'élaboration du règlement, qui ne se veut pas être une contrainte mais bien une gestion raisonnée des activités sur le territoire tout en associant protection de l'environnement. Il s'agit d'une zone identifiée comme territoire forestier d'intérêt. Avoir une réserve naturelle régionale permet par exemple d'augmenter la dotation « aménités rurales » touchées par les communes mais aussi de bénéficier d'un poste de conservateur de la réserve, financé par la région. Un véritable travail technique a été mené en amont avec le CEN PACA ou encore la LPO. Cette réserve serait la 10^e de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'avis du Parc aujourd'hui rendu permet de mettre en lumière la qualité d'accompagnement du syndicat mixte associé dès le début à cette démarche, et qui se trouve dans la Charte.

Délibération

- ◆ Vu la Loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 et son décret du 18 mai 2005 donnant la possibilité aux Régions de créer des Réserves naturelles régionales ;
- ◆ Vu la délibération du 8 février 2008 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur validant le principe de mise en œuvre de création de Réserves naturelles régionales ;
- ◆ Vu le Plan climat « Gardons une COP d'avance » adopté le 23 avril 2023 par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ Vu la Stratégie Régionale pour la biodiversité votée en décembre 2023 ;
- ◆ Considérant les objectifs de la Stratégie des Aires protégées et sa déclinaison régionale en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ Considérant les objectifs définis par le SRADDET de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ Considérant les objectifs du Plan Climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ Considérant l'ambition I de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales « Fonder l'évolution des Baronnies Provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains », et plus particulièrement ses orientations I.1 « Connaitre et préserver la biodiversité des Baronnies provençales » et I.3 « Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques » ;
- ◆ Considérant le patrimoine naturel exceptionnel et les menaces présentes, mis en exergue par les deux ABC de ce secteur ;
- ◆ Considérant les réunions regroupant les communes, les services de la Région et les réunions de concertation avec la population, auxquelles les agents du Syndicat Mixte du Parc ont participé ;
- ◆ Considérant le dossier « argumentaire pour la création d'une réserve naturelle régionale des Baronnies orientales et son périmètre de protection » ainsi que les autres documents transmis dans le cadre de cette consultation ;

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour une 1 voix contre, le Bureau Syndical

- **Décide** de donner un avis favorable à la création de la Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales ;
- **Décide** de proposer que le Conseil scientifique éthique et prospectif du Parc naturel régional soit également le conseil scientifique de la réserve ;

- **Propose** qu'une convention spécifique de partenariat soit spécifiquement établie avec le CEN PACA afin d'articuler au mieux projets et compétences dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Cadre de conventionnement avec les communes du périmètre de classement potentiel n'ayant pas approuvé la charte – convention avec la Commune de Condorcet (délibération n°2025-05-03)

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	25 166,25 €	18 080,60 €
Investissement	/	/

Ces dépenses ont déjà été engagées par la délibération n°2024-09-08 en date du 28 novembre 2024

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	43 246,85 €	6 365 €

Rapport :

La Présidente expose,

L'enjeu de conventionner avec les Communes du périmètre de classement potentiel n'ayant pas approuvé la charte est triple :

- ◆ Certains projets engagés par le syndicat mixte du Parc supposent la mobilisation de communes se situant dans le périmètre d'étude, n'ayant pas approuvé la charte (non membres du syndicat mixte du Parc) ;
- ◆ La mise en révision de la charte suppose d'avoir précisé les modalités de collaboration avec les communes non membres du syndicat mixte ;
- ◆ Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a recommandé de limiter l'appartenance au syndicat mixte du Parc aux communes ayant approuvé la charte. Cela a entraîné un accord du comité syndical du 10 juillet 2023 pour supprimer le statut de commune associée. Il a été convenu à cette occasion de proposer un partenariat alternatif.

Il vous est donc proposé d'approuver une convention-cadre, sur la base de laquelle la Présidente ira à la rencontre des communes concernées.

La convention type annexée à la présente délibération prévoit :

- ◆ D'identifier un projet spécifique, objet du conventionnement, proposé par le syndicat mixte du Parc, pour lequel des engagements réciproques sont définis (participation aux groupes de travail liés, identification d'un élu référent) ;
- ◆ De définir les modalités de participation financière de la commune (article 3) établies comme suit :
 - Une part forfaitaire correspondant à la participation statutaire qu'aurait versé la Commune si elle avait approuvé la charte en 2015 jusqu'à l'année du conventionnement incluse. Le calcul est basé sur la population DGF en n-2 à la date de conventionnement.
 - Une part variable correspondant à une part du reste à charge du syndicat mixte du Parc, hors coût indirect sur le projet. La répartition peut varier en fonction du nombre de communes impliqué dans le projet en question.

Le Conseil municipal de Condorcet a approuvé son engagement dans le projet « Gestion Intégrée des Risques Naturels 2024-2026 - Plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans le Nyonsais et le Haut-Nyonsais ». Il vous est donc proposé d'approuver conformément à ce cadre la première convention de ce type avec la commune de Condorcet. Conformément aux dispositions présentées ci-dessus, la

participation financière de la commune de Condorcet s'élèvera à 6 365 €, répartie comme suit : 2 844 € de part forfaitaire et 3 521 € de part variable.

Discussion

Il s'agit par cette délibération d'établir le cadre de conventionnement avec les communes non adhérentes, conformément aux statuts du syndicat mixte du Parc. L'assemblée approuve d'établir une convention dont la participation financière comprend une part forfaitaire et une part variable, détaillées dans la délibération. Cette modalité est reconductible, et ce dans les mêmes termes à chaque nouveau conventionnement. La commune de Condorcet sera la première commune à bénéficier de ce conventionnement.

Délibération

- ◆ Vu l'article 7 des statuts, prévoyant « qu'après accord du comité syndical ou du Bureau, le SMBP pourra être amené à intervenir hors de ce territoire par voie de convention avec des partenaires associés pour des objets liés aux objectifs de la charte » ;
- ◆ Considérant la recommandation n°1 du rapport de la CRC en date du 1^{er} décembre 2021, incitant le Parc à n'intégrer au syndicat mixte que les communes ayant approuvé la charte ;
- ◆ Considérant les projets de GIRN POIA, de labellisation RICE ou encore du Projet Alimentaire Territorial ...qui impliquent parfois des communes non adhérentes au syndicat mixte du Parc ;
- ◆ Considérant la délibération du Conseil municipal de Condorcet approuvant l'engagement de la commune dans le projet « Gestion Intégrée des Risques Naturels 2024-2026 - Plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans le Nyonsais et le Haut-Nyonsais », en date du 16 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la convention-type proposée par la Présidente et annexée à la présente délibération ;
- **Précise** que le conventionnement doit être proposé par le syndicat mixte du Parc
- **Dit** que le conventionnement avec une même commune non-membre est reconductible, et ce dans les mêmes termes à chaque nouveau conventionnement
- **Valide** la convention spécifique avec la Commune de Condorcet relative au projet « Gestion Intégrée des Risques Naturels 2024-2026 - Plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans le Nyonsais et le Haut-Nyonsais » ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à ces objets.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Désignation d'un·e délégué·e à l'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) (délibération n°2025-05-04)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2022-01-01, le Bureau Syndical a désigné des représentants du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs.

Suite à la démission de Monsieur Didier-Claude BLANC, il y a lieu de désigner un nouveau représentant·e titulaire pour siéger à l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA).

La Présidente rappelle que les sièges sont actuellement répartis comme suit :

- Nicole PELOUX
- XX, titulaire
- Claude AURIAS, suppléant

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2022-01-01 en date du 28 janvier 2022
- ◆ Considérant la nécessité de désigner un représentant du Parc pour siéger à l'association APARA

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Désigne** **Anne GENTIL** en tant que titulaire
Claude AURIAS en tant que suppléant
En sus de la Présidente, qui est membre de droit
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Contrat de Parc Région Auvergne Rhône-Alpes - liste des opérations 2025 (délibération n°2025-05-05)

L'incidence financière de cette délibération sera répercutée dans les délibérations spécifiques prises pour chaque opération sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Rapport :

La Présidente expose,

En fin d'année 2022, la Région Auvergne Rhône-Alpes a approuvé une convention cadre pour la période 2023-2027. Celle-ci fixe les grandes priorités régionales qui ont présidé à l'établissement des programmes d'actions par territoire. Ces projets de programme d'actions ont permis la mise en place de conventions opérationnelles pour chacun des Parcs naturels régionaux de la région AURA, pour la période 2024-2026. Celle-ci a été approuvée lors de la commission permanente régionale du 20 décembre 2024.

Elle fixe les modalités de soutien régional comme suit :

- ◆ Cotisation statutaire annuelle : 465 000 €
- ◆ Programme annuel d'actions :
 - Fonctionnement : 60 000 €
 - Investissement : 347 000 €

Il vous est proposé d'assurer un pilotage étroit de ce contrat de Parc afin que les opérations financées répondent aux priorités régionales et contribuent à la mise en œuvre de la charte.

Pour l'année 2025, le programme d'actions prévisionnel prévoit pour l'enveloppe de fonctionnement :

- ◆ Le déploiement du programme d'éducation au territoire et à l'environnement à hauteur de 40 000 €
- ◆ Le financement d'un programme de valorisation des 10 ans du Parc à hauteur de 12 000 €
- ◆ La coordination et l'animation 2025 d'un réseau alpin français pour la reconnaissance du patrimoine alimentaire alpin par l'UNESCO à hauteur de 8 000 €

Pour l'enveloppe d'investissement, sont proposés à ce jour 6 actions pour un montant total de 230 000 € sollicitant une aide régionale de 159 000 €. Les actions surlignées en vert dans le projet de programme d'actions annexé à la présente délibération sont celles dont le degré de maturité est le plus important. Le montage et l'engagement de celles surlignées en gris doivent être confirmés. Il vous est proposé de délibérer

des mises à jour régulières de ce programme d'actions afin que le Bureau syndical puisse en assurer un véritable pilotage.

A noter que la Région sud n'a pas renouvelé son dispositif « contrat de Parc » pour l'année 2025.

Délibération

- ◆ Considérant la délibération régionale n°CP-2022-12 / 09-116-7228 en date du 16 décembre 2022, par laquelle la Région a approuvé le conventionnement cadre 2023-2027 entre elle et l'ensemble des Parcs naturels régionaux ;
- ◆ Considérant la délibération régionale n°CP-2024-12 / 09-89237, en date du 20 décembre 2024 par laquelle la Région Auvergne Rhône-Alpes a approuvé le contrat de Parc 2024-2026 entre la Région et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus spécifiquement son orientation III.4 visant à « faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le programme d'actions 2025 dans sa version du 8 avril 2025 ;
- **Décide** que des mises à jour régulières de ce programme d'actions seront proposées régulièrement au bureau syndical pour en assurer un véritable pilotage ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Système d'Information Territorial (S.I.T.) des Parcs naturels régionaux de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Renouvellement de la convention (délibération n°2025-05-06)

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026	2027
Fonctionnement	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Investissement	-	-	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	18 000 €	0 €

Rapport :

La Présidente rappelle qu'en 2022 le Parc a intégré le dispositif mutualisé de Système d'Information Territoriale (SIT) animé par l'interparc Provence Alpes Côte d'Azur et ce pour une première période de 3 ans.

Le comité de pilotage interparc ayant salué les résultats de cet outil commun et constaté son caractère indispensable au suivi de la mise en œuvre des chartes et à l'observation des territoires de parcs a convenu de proposer aux parcs sa reconduction pour la période 2025-2027. Les Parcs fixent par le biais de cette convention les relations entre les partenaires du S.I.T. PNR PACA : Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Mont-Ventoux, Préalpes d'azur, Queyras, Sainte-Baume et Verdon.

Pour maintenir l'ensemble des outils fonctionnels, assurer leur mise à jour, leur sauvegarde, leur hébergement et leur maintenance minimale, une participation annuelle est demandée à chacun des 9 parcs pour partager les frais. Elle s'élève à 6 000 € par an. Ce montant est prévu au budget 2025.

La Présidente propose de renouveler cette convention de mutualisation pour 3 ans, dans les conditions présentées.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2022-10-11 en date du 30 septembre 2022
- ◆ Considérant l'orientation III.4 de la charte « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la convention cadre 2025-2027 jointe en annexe ;
- **Valide** la participation financière annuelle pour le Parc de 6 000 € sur la durée de la convention ;
- **Autorise** la Présidente à tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Stratégie paysagère 2023-2025 – Plan de paysage : ouverture de poste pour poursuite de missions (délibération n°2025-05-07)

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	24 000.00 €	53 300.00 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	77 300.00 €	Financement restant à consolider

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2023-04-03 en date du 16 février, le Bureau Syndical a validé le cadre et les modalités de mise en œuvre de la stratégie paysagère du Parc notamment par l'élaboration d'un Plan de Paysage.

Le Parc a été lauréat de l'appel à projet « plan de paysage » du ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires, pour un montant d'aide forfaitaire de 30 000 euros ; des financements complémentaires ont été attribués dans le cadre du Fond Vert pour un montant de 87 836 euros.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- ◆ Vu la convention signée avec l'Etat relative à l'élaboration du plan de paysage du Parc naturel régional des Baronnies provençales et courant jusqu'au 7 décembre 2026 ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus précisément son orientation III.4.2 visant à « aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent basé sur un contrat de projet, intitulé "paysage – aménagement", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 31h30 par semaine, pour une durée prévisionnelle de 17 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : "Plan de paysage"
Et ce à compter du 1^{er} août 2025
- **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat·e et au maximum égale à l'IB 744/IM 620
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget

- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (délibération n°2025-05-08)

Les impacts financiers de cette convention sont prévus au budget (médecine du travail, prestations santé-sécurité)

Rapport :

Le Code Général de la Fonction publique attribue, en ses articles L. 452-40 à L. 452-48, aux centres de gestion la faculté de proposer à l'ensemble des collectivités et établissements de leur ressort territorial des missions facultatives, lesquelles sont financées, conformément à l'article L. 452-30 dudit code, soit par une cotisation additionnelle, soit dans des conditions fixées par convention.

Ces missions facultatives contribuent à développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de la mutualisation des compétences et des moyens qui permet aux collectivités et établissements du département de pouvoir recourir à un haut niveau d'expertise ainsi qu'à un tiers de confiance dans ses différents domaines de compétences.

La Présidente rappelle que, depuis sa création, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a signé de nombreuses conventions avec le CDG 26, notamment en matière d'assistance retraite et de santé et sécurité au travail.

Afin de simplifier les procédures administratives, le CDG26 va mettre en œuvre, à compter du 1^{er} juillet 2025, une convention unique définissant les conditions générales d'accès et de fonctionnement des missions et services hors cotisation qu'il propose.

Les conditions générales et tarifaires de chaque prestation sont déterminées dans un règlement annexé à ladite convention.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2025-02 du 27 janvier 2025 approuvant les termes de la convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2024-22 du 7 octobre 2024 approuvant la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG 26 à compter du 01/01/2025 ;

Vu la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de la Drôme ;

Vu le règlement général annexe de la convention unique ;

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;

- Considérant** que l'accès libre et révocable de l'établissement à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable ;
- Considérant** que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique » ;
- Considérant** la possibilité pour le conseil d'administration du CDG 26 de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement ;
- Considérant** que l'établissement cocontractant n'est tenu que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription ;
- Considérant** en conséquence, que l'établissement cocontractant n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 ci-annexée.
- **Autorise** la Présidente à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Révision de la charte – Demande de subvention 2025 auprès de la Région Sud – Demande 2025 – 2026 auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (délibération n°2025-05-09)

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	48 750 €	20 000 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	68 750 €	65 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

La révision de la charte fait l'objet d'une phase de démarrage en 2025. Cette année, les objectifs du processus sont les suivants :

- ✱ Mettre en place la prestation transversale d'appui méthodologique et d'animation de la révision de la charte ;
- ✱ Lancer l'évaluation finale de la charte ;
- ✱ Mettre en place la gouvernance nécessaire à la conduite du projet ;
- ✱ Installer la gouvernance du processus de révision de la charte : organiser les premiers comités de projet (politiques et techniques), modifier le règlement intérieur pour adapter les commissions thématiques aux attentes de la révision de la charte, organiser les 2 premiers groupes de travail mixtes / comités pluri-acteurs d'ici la fin de l'année, organiser au moins un comité technique et un comité de pilotage en 2025 ;
- ✱ Mettre en place les outils de suivi et de pilotage administratifs, techniques et financiers pour le pilotage des prestations externalisées ;
- ✱ Assurer l'interface avec le Conseil scientifique éthique et prospectif ;
- ✱ Organiser le matériau issu de la collecte de paroles des habitants (10 ans du Parc).

Moyens mobilisés :

Pour ce faire, le projet SAMIT apporte une première contribution à la mise en place de la prestation d'appui méthodologique et d'animation.

Il est en outre nécessaire de renforcer l'équipe en charge de la coordination du processus avec le passage à 80% à partir du 1^{er} juillet 2025 de la chargée de mission Conseil scientifique, éthique et prospectif et politiques et réglementations environnementales dont la fiche de poste va être adaptée en conséquence. Une subvention de la Région Sud est sollicitée sur ce renfort de l'équipe.

Il est enfin nécessaire de solliciter l'appui de la DREAL AURA en complément de l'enveloppe déjà allouée pour 2024 (10 000 €) à hauteur de 40 000 € : 20 000 € en 2025 et 20 000 € en 2026 afin d'engager (en 2025) et de réaliser (en 2026) une prestation d'appui à l'évaluation finale de la charte.

Cette première phase fait l'objet des budget et plans de financement suivant :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €
CdM appui à la coordination et au pilotage de la révision de la charte – 57 jours	15 000 €	Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur (80%)	15 000 €
Temps de travail de la direction du Parc	3 750 €	Autofinancement du Parc (20%)	3 750 €
Total	18 750 €	Total	18 750 €

Dépenses	Montant en € TTC-	Recettes	Montant en €
Prestation externalisée pour l'évaluation finale de la charte 2015-2030 du Parc	50 000 €	DREAL AURA	10 000 € (enveloppe 2024)
			20 000 € (enveloppe 2025)
			20 000 € (enveloppe 2026)
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Délibération

- ◆ Vu les articles L.333-1 et R. 333-1 et suivants du code de l'environnement ;
- ◆ Vu la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'organisation de la mission d'appui de la direction dans la coordination et le pilotage de la révision de la charte et la sollicitation d'une subvention de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 15 000 € ;
- **Valide** l'engagement d'une prestation d'appui à l'évaluation finale de la charte et les demandes de subvention correspondantes auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 50 000 € se répartissant comme suit :
 - 10 000 € - 2024
 - 20 000 € - 2025
 - 20 000 € - 2026
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet ;

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Demande d'avenant financier du Plan Pastoral de Territoire auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes : réorganisation des crédits entre fiches action (délibération n°2025-05-10)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales anime, depuis 2021, un troisième Plan Pastoral de Territoire (PPT), avec le concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce PPT arrivera à échéance le 20 mai 2026.

Début 2025, le Parc a réalisé un bilan financier de la mise en œuvre du PPT, présenté et validé en COPIL.

Il en ressort que la fiche action n°4 « équiper et aménager les surfaces pastorales » fait l'objet d'un fort taux de consommation, montrant des besoins financiers importants sur cette opération et le dynamisme des acteurs. Cette consommation a été accentuée par la situation financière critique sur le FEADER qui a obligé l'animatrice à solliciter davantage de crédits régionaux pour financer les dossiers de travaux.

A contrario, certaines fiches actions sont sous consommées.

Ainsi, il est proposé de solliciter un avenant financier auprès de la Région AuRA pour optimiser l'utilisation des crédits régionaux disponibles et poursuivre les actions engagées jusqu'alors.

Afin de solliciter un avenant tenant compte de tous les besoins, le Parc a organisé une consultation des partenaires et potentiels maîtres d'ouvrage pour identifier les projets à venir d'ici à mai 2026. En conservant les crédits nécessaires au déroulement de ces projets dans leurs fiches actions respectives, il est proposé de réaffecter 24 123,22€ de crédits régionaux (7 500€ de la fiche « structurer le domaine pastoral », 4 500€ de la fiche « soutenir l'acquisition de surfaces pastorales », 3140€ de la fiche « réaliser des diagnostics pastoraux », 4 362,03€ de la fiche « faciliter les interactions en pastoralisme et vautours » et 4 621,19€ sur la fiche « expérimenter et innover ») sur la fiche action 4 « Equiper et aménager les surfaces pastorales ».

Le principe de sollicitation de la Région Auvergne Rhône-Alpes sera présenté au comité de pilotage du PPT par consultation dématérialisée par la suite.

Afin de répondre aux besoins du territoire, la Présidente propose de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour réaliser un avenant financier au PPT et ainsi redéployer les crédits régionaux au sein de la maquette financière du PPT, en soutien au maintien de l'activité pastorale dans les Baronnies provençales.

Discussion

Il est bien précisé que les sommes retirées sont celles qui n'ont pas été mobilisées ou dont les projets n'ont pas eu de suite, il n'est pas envisagé de retirer le financement d'actions en cours. L'objectif de cette délibération est d'éviter de perdre de l'argent.

Délibération

- ◆ Vu le Plan régional en faveur du pastoralisme adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27/06/2019 ;
- ◆ Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°CP-2021-05/ 03-15-5480 du 21 mai 2021 habilitant le Président du Conseil régional à signer la convention d'objectifs du PPT 2021-2026 ;

- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure I.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la réaffectation des crédits régionaux ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter un avenant au PPT auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Elaboration du plan de paysage et résilience du Parc naturel régional des Baronnies provençales –
Choix du prestataire (délibération n°2025-05-11)*

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement (TTC)	50 000 €	61 115 €
Investissement	-	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	111 115 €	88 892 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc s'est engagé à porter un Plan de Paysage et résilience sur l'ensemble du territoire et ainsi mobiliser l'entrée paysagère comme levier des transitions, d'adaptation ou d'atténuation des effets du changement climatique. Le syndicat mixte du Parc a fait le choix de faire appel à un prestataire externe pour l'appuyer dans la conception de ce plan en 2025 et 2026. La consultation a été lancée le 17/12/2024 sur le profil acheteur du Parc.

L'ouverture des plis a été effectuée le 11/02/2025 à 16h en présence de : Emilie RUIN (directrice) et Fabienne MELINE (chargée de mission aménagement et paysage). Dix offres étaient recevables.

Les critères d'analyse étaient les suivants : 65% pour la valeur technique et 35% pour le prix de l'offre.

Une analyse des offres a été réalisée en interne au Parc. Elle a permis de sélectionner trois candidats arrivés en tête. Ceux-ci ont été auditionnés le 20 février en présence de Christelle Ruyschaert, vice-présidente du Parc en charge de l'aménagement, Anne Gentil, déléguée du Parc et présidente de la commission Innovation et transition énergétique, Stéphanie Doucet, référente régionale Paysage de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes, Marie Chauvot, référente paysage DDT Drôme, Fabienne Méline, chargée de mission Aménagement et paysages du syndicat mixte du Parc, Gwennaëlle Pariset, chargée de mission développement territorial du syndicat mixte du Parc.

Suite à l'audition, des questions complémentaires ont été adressées aux candidats, avec réponses à envoyées au plus tard le 28 février.

Ces éléments ont permis une analyse complémentaire des offres présentées par les 3 candidats arrivés en tête, réalisée par Fabienne Méline, chargée de mission Aménagement et paysages, en lien avec Anne Gentil, et avec les avis de Viola Thomassen, paysagiste conseil de l'état de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes et Stéphanie Doucet, référente régionale Paysage de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes.

Au terme de cette analyse, le comité technique propose de retenir le groupement mené par l'Atelier POLIS, mandataire, qui présente l'offre la mieux-disante au regard des critères de cette consultation. Le coût proposé est de **94 062,50 € HT et 111 115 € TTC**, il est compatible avec le budget de l'opération.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2023-12-09 en date du 24 novembre 2023 ayant pour objet la stratégie paysagère 2023-2025 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et notamment les mesures III.1. Préparer et accompagner un urbanisme rural durable et III.1.2 Favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires ;
- ◆ Considérant la prochaine mise en révision de la charte du Parc ;
- ◆ Considérant l'analyse des offres notamment suite à l'audition du 20 février 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition du groupement mené par l'Atelier POLIS (mandataire) pour un montant de **94 062,50 € HT et 111 115 € TTC** ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Aménagement scénographique et signalétique des relais du Parc - Modification du plan de financement et du lieu (délibération n°2025-05-12)

Montant des dépenses PnrBP	2025
Fonctionnement	/
Investissement	30 520 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	30 520 €	24 416€

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau Syndical a validé le 16 octobre 2021 le projet « Aménagement scénographique et signalétique des Relais du Parc » dans le cadre du programme espace valléen 2021-2027. Il était prévu de réaliser ces aménagements dans le bureau d'information touristique (BIT) de Serres et de Nyons. Le bureau de Serres étant actuellement en requalification de son espace d'accueil et considérant la hausse des prix des matériaux, il est proposé aujourd'hui d'effectuer ces modifications au projet :

- Expérimentation dans un premier temps au BIT de **Nyons**. Le bureau de Serres sera effectué dans une seconde phase et nécessitera un nouveau dépôt de subvention pour la réalisation et l'installation.
- Ajustement de la thématique abordée, un focus sera effectué sur la **sensibilisation** du public sur l'utilisation de l'espace naturel et agricole (notamment la conciliation des usages avec le **pastoralisme**). Par ailleurs, la valorisation de Reserve Internationale de Ciel Étoilé sera intégrée (RICE).
- **Modification du plan de financement** en ajoutant une participation du Contrat de Parc de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Plan Pastoral de Territoire.

Pour mener à bien cette opération, la Présidente propose de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de Parc ainsi que le Plan Pastoral de Territoire selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant
Conception du projet : élaboration scénographique et graphique / phase d'étude sur site / pilotage du projet	8 920 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021 - Espace valléen	11 016 €
Réalisation des travaux de l'espace scénographique	16 000 €	Plan pastoral de territoire	1 400 €
Conception et réalisation des outils de médiation	5 000 €	Contrat de Parc Région AURA	12 000 €
Signalétique extérieure	600 €	Autofinancement PnrBp	6 104 €
Total	30 520 €	Total	30 520 €

L'enveloppe financière fléchée sur le Plan pastoral de Territoire fera l'objet d'une consultation lors du prochain comité de pilotage du PPT.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2021-10-16 « Aménagement scénographique et signalétique des Relais du Parc – Programme espace valléen 2021-2027 » ;
- ◆ Vu la délibération n° 2021-05-05 du comité syndical du 11 mars 2021 portant sur la candidature à un nouveau contrat de Plan Pastoral Territorial portant sur la période 2021-2026 ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et sa mesure II.2.1 « Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Espace valléen – Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » ajustement du budget et du plan de financement pour 2025 – FONCTIONNEMENT (délibération n°2025-05-13)

Montant des dépenses PnrBP	2025
Fonctionnement	34 750 €
Investissement	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	34 750 €	22 950 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau Syndical a délibéré le 28 novembre 2024 pour une reventilation 2025-2026 des dépenses du projet « Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts », à budget constant.

Lors du Comité de pilotage de l'espace valléen du 19 décembre 2024, les financeurs de ce projet ont fait savoir que leur intervention serait limitée à l'année 2025 seulement.

Il y a donc lieu de modifier le plan de financement comme suit :

DÉPENSES	MONTANT € TTC	RECETTES	MONTANT €
ANNEE- 2025			
Chargée de projet communication, médiation et éducation culturelle (0,4 ETP)	16 250,00 €	FNADT (38%)	12 950,00 €
Animations culturelles en lien avec la nuit et la forêt	5 000,00 €	Région AURA (31%)	10 900,00 €
Maintenance audiovisuelle et technique de l'exposition	1 000,00 €	Autofinancement (31%)	10 900,00 €
Communication sur l'exposition et le dispositif environnant	12 500,00 €		
TOTAL	34 750,00 €	TOTAL	34 750,00 €

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2022-11-11 du 25 novembre 2022 portant sur le programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêt » 2023-2026 et du plan de financement ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2024-09-07 du 28 novembre 2024 ayant pour objet la reventilation 2025-2026 du projet ;
- ◆ Considérant l'orientation I.2 de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales visant à « Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques » ;
- ◆ Considérant l'orientation III.3 de la charte de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès » et l'ensemble de ses sous-mesures ;
- ◆ Considérant l'orientation 2.1 de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens » ;
- ◆ Considérant les arbitrages et les priorisations du Comité de pilotage Espace valléen du 19 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel 2025 de l'opération ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Adhésions à des organismes extérieurs pour 2025 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CPTS Buëch Dévoluy, Maison du patrimoine culturel lavandicole de Provence (délibération n°2025-05-14)

Montant des dépenses PnrBP	2025
Fonctionnement	740 €
Investissement	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	740 €	0 €

Rapport :

La Présidente propose les adhésions aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2025 :

- **Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)**

Objectifs :

- * Structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique ;
- * Mettre en valeur les relations entre territoire et élevage ;
- * Faire connaître le pastoralisme auprès du grand public.

Montant de la cotisation annuelle : 60 €

■ Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes

Objectifs :

- * Fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français ;
- * Permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître ;
- * Recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager ;
- * Favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau.

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

■ ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés

Objectifs :

- * Faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique ;
- * Favoriser la conservation de la biodiversité ;
- * Promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable ;
- * Sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €

■ Communauté Professionnelle Territoriale en Santé Buëch Dévoluy (CPTS)

Objectifs :

- * Conduire un travail en commun avec entre les professionnels de santé libéraux et les autres acteurs de santé, du social et du médico-social, souhaitant répondre ensemble aux besoins de santé des habitants des territoires sud des Hautes-Alpes ;
- * Favoriser un meilleur accès aux soins ;
- * Renforcer la prévention sur le territoire ;
- * Favoriser l'installation de nouveaux professionnels.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 30 €

■ Maison du Patrimoine culturel lavandicole de Provence

Objectifs :

- * Porter officiellement la candidature à la Liste Indicative et au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des "Paysages culturels des lavandes".

Montant maximum de la cotisation annuelle : 50 €

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Bureau syndical que 5 adhésions ont été encadrées par des conventions ou délibérations pluriannuelles ou permanentes. Cela concerne :

- * La fédération des PNR – 15 230 €
- * L'association des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 500 €
- * L'association des PNR d'Auvergne Rhône Alpes – 400 €
- * Le Réseau Régional des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 000 €

- * L'association nationale des centrales villageoises - 200 €

Discussion

Philippe CAHN, président de l'ADEM, ne prend pas part au vote.

Délibération

- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure « III.4.1 Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'adhérer pour l'année 2025 aux organismes proposés, pour un montant global de 740 € ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Information et Remerciements

La Présidente informe l'assemblée des différents devis qu'elle a signé au titre de sa délégation de signature.

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs, se dit chanceuse et exprime toute la fierté et le plaisir de travailler avec cette équipe qui porte le Parc de manière remarquable.

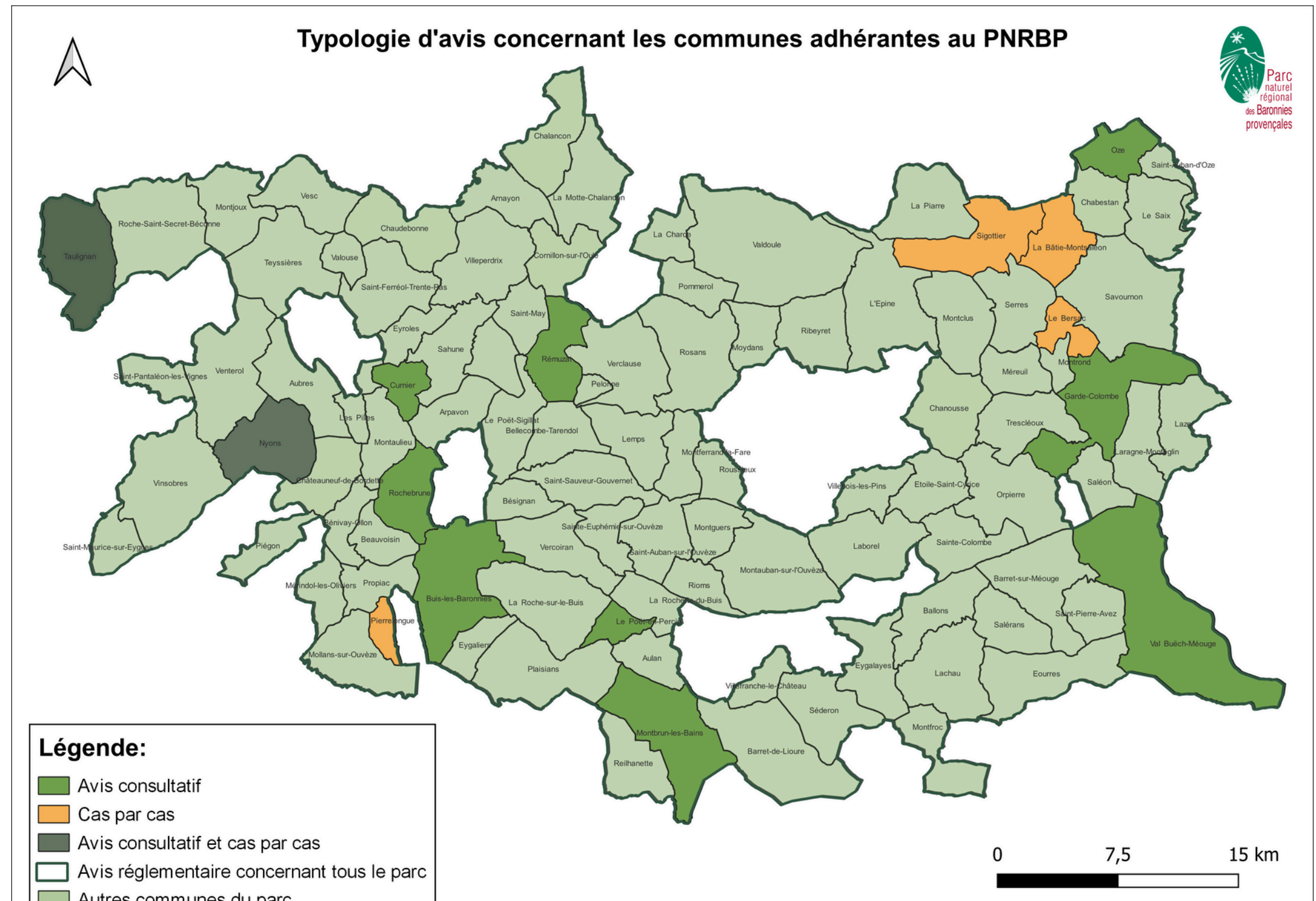
L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 16h40.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Claude AURIAS
Secrétaire de séance :

COMITÉ D'AVIS : AVIS TECHNIQUES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LES DOCUMENTS CADRES « PHOTOVOLTAÏQUE ET AGRICULTURE » DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE LA DRÔME ET DES HAUTES-ALPES, ET AUTRES AVIS





DE PLUS EN PLUS DE CONSULTATIONS, DANS DES CHAMPS TRÈS DIVERSES: UNE BONNE NOUVELLE, LE PARC EST DE MIEUX EN MIEUX IDENTIFIÉ, LA MAUVAISE DES MOYENS ACCRUS À MOBILISER POUR Y RÉPONDRE

Temps passé par les agents en 2024 :

37 jours + 50h sur les ZAER pour Audrey, en augmentation pour tous, 7 agents mobilisés en tout, les implications sont variables selon les projets.

Des comités d'avis qui ne parviennent pas à se réunir au rythme nécessaire

2 comités de suivis des avis en 2024 : juin (2 élus seulement), septembre

Celui de septembre concernait le SRADDET.



ANALYSE DES AVIS SUR LE FOND

35 sollicitations dont 25 avis consultatifs, 2 règlementaires et 8 cas par cas

A toutes les échelles

régionales : Sraddet, SDAGE, carte régionale des paysages (AURA), SCOT (DOO Sisteronais Buëch) , stratégie régionale pour la biodiversité (région SUD)

départementales : arrêté préfectoral réglementant la pénétration et les travaux dans les massifs forestiers (26), accord-cadre chambre agri sur le PV (26), avis ZAER et aires protégées (DDT05), liste départementale des sites d'intérêt géologique (26), futur arrêté préfectoral OLD (05), schéma départemental biodiversité, paysages, espaces naturels sensibles (CD26)

communales (trois PLU : Garde Colombe, Montbrun les Bains, Taulignan)

parcelles (défrichement par exemple)

La question des énergies renouvelables en augmentation

Accord cadre PV/chambre agri Drôme : avis déterminant (en attente du même côté 05)

Sollicitations sur des projets photovoltaïques/ agrivoltaïques (tout confondu) : 5 sollicitations (+ accompagnement d'Audrey sur des projets amont)

FOCUS SUR 2 EXEMPLES : SENSIBILITÉ DES POSITIONNEMENTS

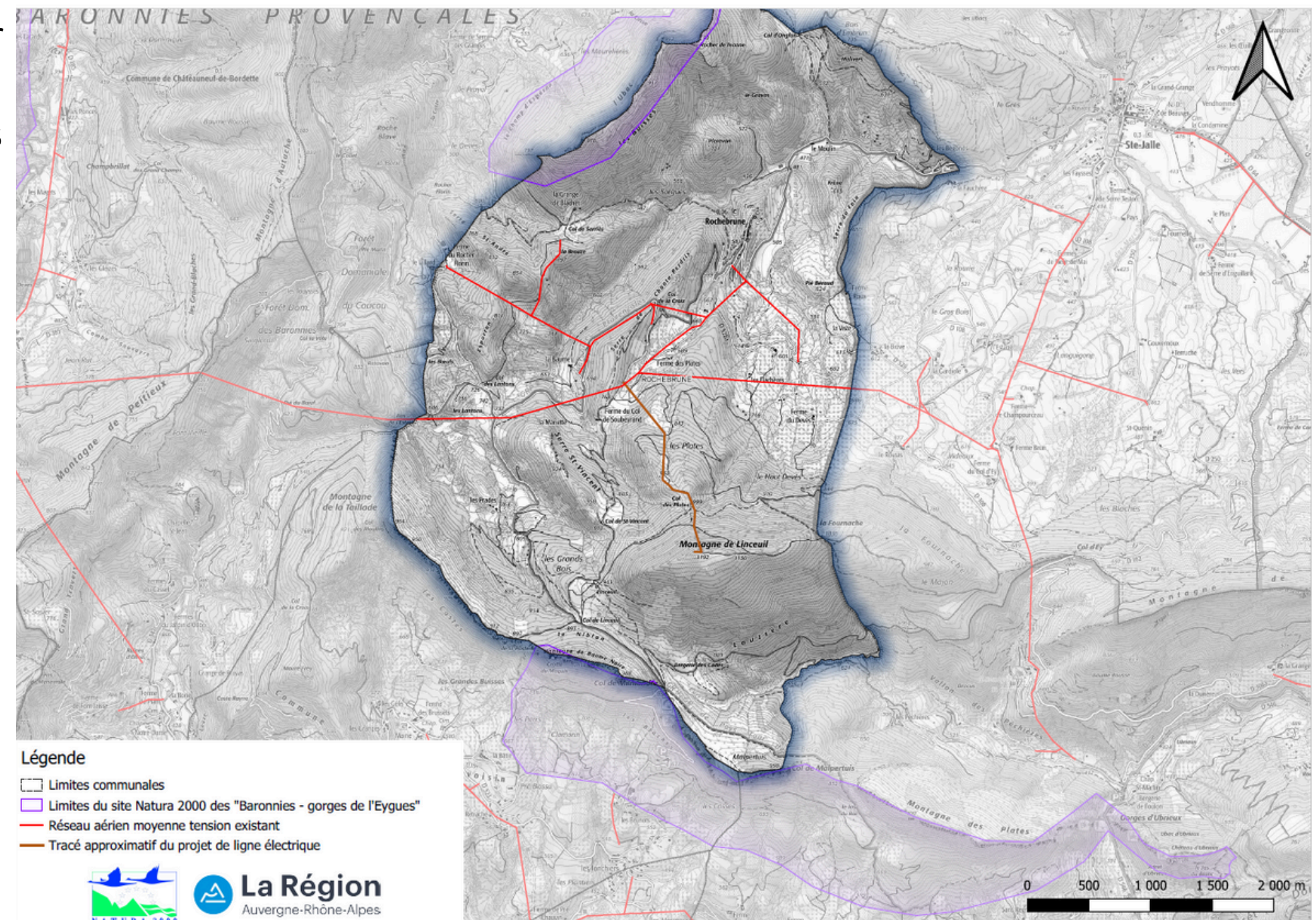
L'antenne téléphonique sur la montagne du linceuil à Rochebrune

Installation d'un antenne téléphonique de 12m (Bouygues) accompagné de son électrification (territoire d'énergies), piloté par la commune et la préfecture, aux bénéfices de plusieurs communes de la vallée

Electrification : il aurait été beaucoup plus pertinent d'enfourir (a priori trop coûteux, solution écartée) 2 enjeux environnementaux et paysagers (il semblerait qu'il n'y ait plus d'élevage actif dans ce secteur de la montagne):

- protection de l'avifaune
- déboisement sous la ligne

Antenne : manque d'éléments techniques sur l'insertion paysagère mais choix initial en 2022 d'un antenne de 30 m ramené à 10 / 12 m. Enjeu de desserte identifié dans le cadre du new deal (programme d'accélération du déploiement de la téléphonie dans le cadre du plan de relance)



FOCUS SUR 2 EXEMPLES : EMPRISE DE L'AVIS SUR LE PÉRIMÈTRE DU PARC

Le document cadre PV / chambre d'agriculture Drôme

Un document cadre prévu par la loi sur le seul PV au sol

L'analyse développée ci-après ne vise donc pas à modifier les parcelles identifiées dans le document cadre, mais bien de porter à connaissance les enjeux qu'il conviendra de prendre en compte dans le cas où des projets venaient à se développer dans ces secteurs

Des projets de moins de 5000m² émergent sur le territoire. Il pourrait donc être intéressant de réaliser un diagnostic similaire à celui réalisé par la Chambre sur des terrains de moins de 5000m² pour identifier de nouvelles surfaces.

Demande que les outils plan de paysage et référentiel énergies renouvelables et paysages soit pris en compte par la chambre d'agriculture

Identification d'enjeux environnementaux et paysagers pour chacune des parcelles identifiées

Commune	Surface (m2)	Catégorie
Aubres	11 905	Commune adhérente
Chalancon	81 800	Commune adhérente
Dieulefit	22 453	Ville porte
Grignan	313 273	Ville porte
La Motte Chalancon	17 500	Commune adhérente
Montélimar	63 203	Ville porte
Montjoux	38 300	Commune adhérente
La Roche Saint-Secret Béconne	47 700	Commune adhérente
Salles-sous-Bois	28 806	Commune non adhérente
Taulignan	118 655	Commune adhérente
Teyssières	40 000	Commune adhérente



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Modification de la composition du comité d'avis

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 15h16**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Chateaufort-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Avis sur la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies Orientales

Adoptée

Date du vote : **08/04/2025 - 15h30**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	96,2%	
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne		1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Maire de Chateaufort-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne		1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
Contre	1 Voix	3,8%	
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSEN Jean-Jacques		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Cadre de conventionnement avec les communes du périmètre de classement potentiel n'ayant pas approuvé la charte – convention avec la Commune de Condorcet

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 15h49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **26**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Désignation d'un-e délégué-e à l'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA)	Unanimité
---	------------------

Date du vote : **08/04/2025 - 15h51**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **26**

Non votés : **2**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Chateaufort-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gournet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
Non votants	2 Voix	
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Contrat de Parc Région Auvergne Rhône-Alpes - liste des opérations 2025

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Chateaufort-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Système d'Information Territorial (S.I.T.) des Parcs naturels régionaux de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur –
Renouvellement de la convention**

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSO Fabienne		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSO Fabienne		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Stratégie paysagère 2023-2025 – Plan de
paysage : ouverture de poste pour poursuite de
missions**

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h19**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Révision de la charte – Demande de subvention 2025
auprès de la Région Sud – Demande 2025 – 2026 auprès de la DREAL Auvergne
Rhône-Alpes**

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h23**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Demande d'avenant financier du Plan Pastoral de Territoire auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes : réorganisation des crédits entre fiches action

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h29**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Elaboration du plan de paysage et résilience du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Choix du prestataire

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Aménagement scénographique et signalétique des relais du Parc - Modification du plan de financement et du lieu

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h34**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude		2 voix
(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe		1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale		2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent		1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole		2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph		2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia		2 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne		1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès		2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Espace valléen – Programme d'expositions et d'animations territoriales « arbres et forêts » ajustement du budget et du plan de financement pour 2025 – FONCTIONNEMENT

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h37**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **25**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	25 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix



Rapport des délibérations

Date : **mardi 8 avril 2025**

Séance - **08/04/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Adhésions à des organismes extérieurs pour 2025 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CPTS Buëch Dévoluy, Maison du patrimoine culturel lavandicole de Provence

Unanimité

Date du vote : **08/04/2025 - 16h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **19**

Voix totales : **25**

Non votés : **1**

Voix exprimées : **24**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	24 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Maire de St-Ferreol-Trente-Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre par procuration à ROCHAS Pascale	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent	1 voix
	(VP CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSSEN Jean-Jacques	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à PELOUX Nicole	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PICARD Patricia	2 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric par procuration à BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Déléguée CCB DP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
Non votants	1 Voix	
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix